



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 9

Présents : 9

Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20240404_2

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 28/03/2024

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER, M. Damien PETIT et M. Florian CHANET, conseillers municipaux.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission chargée du budget a d'une part, étudié l'historique depuis 2021 des subventions attribuées aux associations en fonction de leurs activités, et a d'autre part proposé des subventions à verser sur l'exercice 2024 en fonction notamment des demandes. Monsieur Saïd MOURTADA, premier adjoint, chargé des affaires socio-culturelles présente une synthèse.

Monsieur le Maire fait remarquer que suite à la fermeture à compter du 1^{er} janvier 2024 du Centre de Première Intervention d'Effiat, l'amicale des Sapeurs-Pompiers Effiat-Montpensier n'a plus lieu d'exister et propose en conséquence d'attribuer une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aigueperse.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces subventions aux associations pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✧ décide d'attribuer les subventions suivantes :
 - Amicale des sapeurs-pompiers d'Aigueperse : 50,00 €
 - Les Amitiés de la Butte : 40,00 € ;
 - Comité des Fêtes de Montpensier : 200,00 € ;
 - Coopérative Scolaire : 300,00 € ;
 - Générations Montpensier : 160,00 € ;
 - Société de chasse : 150,00 €.
- ✧ dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024 ;
- ✧ dit que d'éventuelles autres demandes déposées en cours d'année seront examinées en commission avant d'être soumises au vote du Conseil municipal.



Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 9 avril 2024

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX